

Barème des honoraires

Honoraires à la charge exclusive du vendeur – TTC – calculés sur le prix net vendeur

Les honoraires de transaction sont dus uniquement en cas de vente effective. Ils sont déterminés conformément au barème ci-dessous.

Prix de vente net vendeur	Honoraires TTC
≤ 15 000 €	1 800 €
15 001 € – 30 000 €	13,50 %
30 001 € – 50 000 €	11,50 %
50 001 € – 70 000 €	9,50 %
70 001 € – 80 000 €	8,90 %
80 001 € – 100 000 €	7,90 %
100 001 € – 140 000 €	7,50 %
140 001 € – 180 000 €	6,90 %
180 001 € – 240 000 €	6,50 %
240 001 € – 280 000 €	6,00 %
280 001 € – 320 000 €	5,50 %
320 001 € – 400 000 €	5,00 %
≥ 400 001 €	4,50 %

Barème applicable au 01/01/2026 – TVA incluse au taux en vigueur – Loi n°70-9 du 2 janvier 1970 (dite loi Hoguet).